

Sciences Po Paris: la commission Fitoussi propose des droits de scolarité en fonction du revenu des familles

Par Sylvie Lecherbonnier sylvie.lecherbonnier@l-aeef.com
01 53 10 39 33

Paris, le 23-09-2003

Domaine(s) : Enseignement supérieur
Rubrique(s) : Financement, Universités

Fixer des droits de scolarité qui tiennent compte des revenus des ménages en mettant en place des paliers allant de 0 000 à 4 000 euros, augmenter massivement les bourses et maintenir la gratuité pour les élèves déjà exonérés font partie des propositions de la commission Fitoussi chargée de réfléchir à la réforme des droits de scolarité et des aides financières aux élèves de Sciences Po Paris. Le président de la commission, Jean-Paul Fitoussi, également président de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) et Richard Descoings, directeur de Sciences Po Paris, présentent aujourd'hui, mardi 23 septembre 2003, ces propositions qui doivent être débattues cet automne. Cette augmentation des droits de scolarité devrait générer une hausse des ressources de 5 millions d'euros par an qui doivent être réinvestis dans les bourses, l'aide au logement et l'amélioration des services pour les étudiants. Ainsi, pour Jean-Paul Fitoussi, "cette augmentation des ressources servira l'égalité des chances". La commission s'est réunie sept fois depuis son installation en mai 2003.

Richard Descoings déclare qu' "il s'agit de relancer le débat, avant la rentrée le 6 octobre 2003. Le mois qui vient sera un mois d'information et d'explication de la réforme". Le directeur envoie d'ailleurs dès aujourd'hui une lettre explicative à tous les élèves, anciens élèves et personnels de l'école. Ces propositions seront soumises au conseil d'administration de l'IEP le 27 octobre 2003 puis au conseil d'administration de la FNSP (Fondation nationale des sciences politiques) le 4 novembre. La réforme pourrait entrer en vigueur à la rentrée 2004 pour tous les étudiants de l'établissement. Au sujet de l'opposition de l'UNEF à cette réforme (L'AEF du 23/09/2003, [36991](#)), Richard Descoings affirme que "ces propositions sont insaisissables à travers les clivages actuels de gauche et de droite. L'UNEF nationale étant hostile à l'augmentation des droits de scolarité dans les universités, l'UNEF Sciences Po ne peut entrer dans le débat." Par ailleurs, le directeur de l'établissement affirme "ne pas avoir senti d'hostilité de la part de la CPU (Conférence des présidents d'université) sur ce sujet".

4 000 EUROS POUR 29% DES ÉLÈVES

"Les propositions de réforme des droits de scolarité à Sciences Po suivent quatre principes liminaires. Tout d'abord, toute augmentation devra être modérée et en aucun cas ne devra aligner les droits de Sciences Po sur les tarifs des universités. Ensuite, les droits de scolarité doivent être modulés en fonction des revenus des familles. De plus, les effets de seuil ne doivent pas être trop brutaux. Enfin, les procédures doivent être simples et claires", explique Jean-Paul Fitoussi.

Les revenus pris en compte pour déterminer les droits de scolarité d'un étudiant sont les revenus nets imposables par part fiscale des parents. "Cela permet de prendre en considération le nombre d'enfants par foyer", indique Jean-Paul Fitoussi. Pour commencer à payer des droits d'inscription, une famille avec deux enfants doit avoir des revenus nets mensuels supérieurs à 4 166 euros. Pour payer 4 000 euros de droit de scolarité, le montant maximum, le revenu mensuel net supérieur du ménage doit

être de 10 415 euros. 29% des familles des étudiants de Sciences Po Paris ont des revenus de ce type. Ils ne sont que 2,5% au niveau national. Le revenu médian des familles de Sciences Po est de 21 000 euros net annuel par part fiscale. Cela correspond à 7% des ménages les plus riches en France.

Aujourd'hui, les droits de scolarité sont de 1 050 euros. 20% des étudiants en sont exonérés et/ou sont boursiers. Avec la réforme proposée et selon la composition sociologique actuelle des étudiants de Sciences Po, 20% d'entre eux ne paieront pas de droits d'inscription, 12% verront leur frais de scolarité réduit à 500 euros, 7% s'acquitteront de 1 000 euros, 11% de 1 750 euros, 13% de 2 500 euros, 8% de 3 250 euros et 29% 4 000 euros. Richard Descoings précise que la commission a vérifié la validité juridique de la réforme. Il souligne en outre que "l'IEP de Paris comptait 4 000 étudiants dans le milieu des années quatre-vingt-dix. Ils sont 5 800 aujourd'hui et on prévoit que les effectifs atteignent 6 700 étudiants en 2006."

UNE MASION SCIENCES PO À LA CIUP

De plus, la commission prévoit que Sciences Po finance sur ses fonds propres une augmentation de 50% de toutes les bourses versées aux étudiants par les CROUS et crée un sixième échelon de bourses conduisant à ce que la somme maximum versée soit égale à 6 000 euros. Pour Richard Descoings, "c'est un effet incitateur majeur pour renforcer la diversification sociale du recrutement de Sciences Po. Par ce biais, nous espérons modifier profondément la composition sociologique de Sciences Po."

Par ailleurs, Richard Descoings négocie actuellement avec la CIUP (Cité internationale universitaire de Paris) pour y construire une maison des élèves de Sciences Po d'une capacité d'accueil de 250 places. Un service logement destiné à centraliser les offres des particuliers et des loueurs institutionnels doit également voir le jour. Sciences Po instaurerait aussi un fonds mutualisé de cautionnement pour les étudiants locataires n'ayant pas de garanties suffisantes à présenter aux bailleurs. En matière d'amélioration des conditions de vie étudiante, Richard Descoings prévoit l'acquisition d'un nouvel immeuble, l'accroissement des investissements informatiques, l'extension des horaires de la bibliothèque et la poursuite de la numérisation du catalogue des ouvrages.